

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



POUVOIR JUDICIAIRE
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

Le Secrétaire Permanent

Porte-Parole

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 13 /PM/2024

Le Secrétaire permanent, Porte-parole du Conseil supérieur de la magistrature, informe l'opinion qu'il suit attentivement l'affaire d'agression de 2 magistrats, un commissaire et 4 éléments de la Police Nationale Congolaise lors d'une descente effectuée au quartier Kamesi-mbonzo dans la Commune de Bulengera à Butembo, le 5 octobre dernier.

Les enquêtes indiquent que le dossier avec 4 prévenus en détention est en cours d'instruction devant le Tribunal militaire de garnison de Butembo.

Le Secrétaire permanent, Porte-parole du Conseil supérieur de la magistrature invite les magistrats au calme et les encourage à poursuivre sans désespérer l'exercice de leur profession dans le strict respect des lois de la République.

Fait à Kinshasa, le 14 OCT 2024



Le Secrétaire Permanent du Conseil
Supérieur de la Magistrature,

Télesphore NDUBA KILIMA

Conseiller à la Cour de Cassation